



Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

L'an deux mille vingt-six, le 13 mars à 14h15, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 09 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU **présents** et *excusés* :

- **M. Philippe VARLET** – *Président*
- **Mme Margaux DELETRE**, **Vice-présidente**
- **Mme Brigitte LHOMME**, **Vice-présidente**
- M. Laurent PARSIS, Vice-président
- M. Jean-Philippe DELFOSSE
- **M. Alain GEST**
- Mme Françoise MAILLE-BARBARE
- Mme Mathilde ROY
- M. Frédéric FAUVET

Madame LHOMME est désignée secrétaire de séance.

Cette réunion fait suite à une deuxième consultation du Bureau et ne nécessite donc pas le constat du quorum pour délibérer.

Ordre du jour du Bureau

1. Avenant n°3 au marché « accord-cadre d’extension du réseau de communications électroniques à très haut débit » - Lot 1

Somme numérique a passé un marché ayant pour objet des travaux d’extension du réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire de Somme Numérique. Le présent avenant permet d’inclure les éléments négociés avec le titulaire du marché pour le lot 1. La Commission d’Appel d’Offres est invitée à se prononcer sur l’adoption de cet avenant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d’entériner la décision de la Commission d’appel d’offres et d’adopter l’avenant n°3 au lot 1 du marché « accord-cadre d’extension du réseau de communications électroniques à très haut débit » .

Adoptée à l’unanimité

2. Avenant n°1 au marché « accord-cadre d’extension du réseau de communications électroniques à très haut débit » - Lot 2

Somme numérique a passé un marché ayant pour objet des travaux d’extension du réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire de Somme Numérique. Le présent avenant permet d’inclure les éléments négociés avec le titulaire du marché pour le lot 2. La Commission d’Appel d’Offres est invitée à se prononcer sur l’adoption de cet avenant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d’entériner la décision de la Commission d’appel d’offres et d’adopter l’avenant n°1 au lot 2 du marché « accord-cadre d’extension du réseau de communications électroniques à très haut débit »

Adoptée à l’unanimité

3. Avenant n°7 à la convention de participation financière du 26 juillet 2019 - Mise en œuvre du SDTAN de la Somme -Programme opérationnel 2019 –2024

L'avenant a pour objet de préciser le montant de la contribution du Département ainsi que les modalités de versement de la participation du Département au Syndicat mixte pour l'année 2026. Pour l'année 2026, le règlement de la participation financière du Département au Syndicat mixte interviendra par le versement d'un acompte d'un montant maximal de 496 000 €, sur production des factures acquittées accompagnées d'un récapitulatif de paiement certifié par le Président du Syndicat mixte et par son payeur.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'entériner la décision de la Commission d'appel d'offres et d'adopter l'avenant n°7 à la présente convention de financement fixant le montant de l'acompte 2026 à 496 000€.

Adoptée à l'unanimité

4. Avenant n° 10 à la convention de participation financière du 16 juillet 2014 Mise en œuvre du SDTAN de la Somme - Programme opérationnel 2012 - 2017

Pour l'année 2026, le règlement de la participation financière du Département au Syndicat mixte interviendra par le versement d'un acompte d'un montant maximal de 100 000 €, sur production des factures acquittées accompagnées d'un récapitulatif de paiement certifié par le Président du Syndicat mixte et par son payeur.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'entériner la décision de la Commission d'appel d'offres et d'adopter l'avenant n°10 à la présente convention de financement fixant le montant de l'acompte 2026 à 100 000€

Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 14h15.